

Lisez le journal numérique
sur le site : lindependant.org

L'indépendant

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ANALYSES N° 1566 DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

ZONE CEFA : 500

Col. Claude Pivi

Colonel Pivi en cavale

Les quartiers Mafanco et Coléah assiégés par des éléments des forces spéciales

Menace de grève des syndicats P.5



Les autorités réagissent...

Mystère autour de l'évasion
de Claude Pivi

**Ses échanges avec son
avocat révélés**

P.3

Exil, solitude et stigmates

**Le récit poignant d'Alpha
Condé, ex-président
de la Guinée** P.9

Affaire du 28 Septembre

**Après les événements du
4 novembre, quelles
conséquences sur la
suite du procès ?** P.9

Guinée

«Ma fille a cessé de respirer dans l'ambulance», témoigne la mère de Marie-Angèle, tuée le 4 novembre

Au moins 9 personnes ont été tuées le 4 novembre 2023 à Conakry dans une opération commando au cours de laquelle des hommes lourdement armés ont fait provisoirement sortir de prison l'ex-dirigeant du pays Moussa



Dadis Camara et trois codétenus. Parmi les victimes, Marie-Angèle, 6 ans, qui se trouvait à bord d'une ambulance, en direction de l'hôpital de Kaloum. Arrêté à un barrage par des militaires, le véhicule a été visé par des tirs. La mère de la fillette témoigne pour RFI.

Il était 4h du matin, samedi dernier, la mère de Marie-Angèle traverse Conakry dans une

ambulance toutes sirènes hurlantes. Son mari vient d'avoir un accident. Avec ses trois enfants, elle l'accompagne à l'hôpital. Mais sur la route, au niveau du pont du 8-Novembre, un pick-up bloque le passage. La mère de Marie-Angèle explique : « On est restés là-bas, j'ai dit : "normalement, ils devraient nous laisser passer, parce que nous sommes dans une ambulance, nous sommes en urgence !" ».

D'une voix monocorde, elle fait le récit de ce face-à-face effrayant : « On est restés 2, 3, 4 minutes comme ça, on a entendu les tirs, la première balle a touché ma fille. » Marie-Angèle est alors touchée à la poitrine : « Ma fille, c'est dans l'ambulance même qu'elle a cessé de respirer. » La maman craque : « Je suis complètement traumatisée, parce que c'est Dieu qui nous a sauvés, sinon on allait tous mourir ce jour. J'ai pensé que... (Elle pleure). Marie-Angèle, elle avait 6 ans et demi. Six ans et demi... »

La mère dit ne pas avoir vu le ou les tireurs, à cause de l'obscurité. La justice guinéenne a annoncé l'ouverture d'une enquête. Le porte-parole du gouvernement n'a pas répondu aux demandes d'interview de RFI.

Les événements liés à l'attaque du commando lourdement armé, le 4 novembre, ont, selon un dernier bilan fait au moins six blessés par balle, selon le procureur général. Il a fait état également de neuf morts. Parmi eux, quatre militaires et trois membres du commando. Deux civils ont aussi été tués : Marie-Angèle donc et un infirmier, tous deux à bord de l'ambulance, arrêtée à un barrage par des militaires et visée par des tirs.

Guinée

Déploiement d'un important dispositif sécuritaire pour rechercher Claude Pivi

Pour mettre la main sur Claude Pivi, radié des effectifs de l'armée, dimanche 5 février au soir, les autorités guinéennes ne lésinent pas sur les moyens. Le militaire s'est évadé de prison samedi dernier après l'intervention d'un commando armé à la Maison centrale. Ses co-détenus, dont l'ancien président Moussa Dadis Camara, étaient également sortis de leur cellule, avant d'être rattrapés par les forces de l'ordre. Tous sont actuellement poursuivis dans le procès du massacre du 28 septembre 2009 qui avait causé la mort de plus de 150 personnes et le viol d'une centaine de femmes à Conakry.



Les forces de défense et de sécurité, appuyées par les forces spéciales d'unité d'élite de l'armée guinéenne, essentiellement composée de la Garde présidentielle, se sont déployées à la recherche du fugitif Claude Pivi.

Ce lundi 6 novembre, du lever au coucher du soleil, un imposant dispositif militaire a été déployé dans les quartiers de Coléah, Mafanco et Madina au sud de la capitale. Les militaires ont procédé à des fouilles systématiques de plusieurs concessions, obligeant, par endroits, les commerçants à fermer leurs boutiques.

Ces quartiers, traditionnellement acquis à l'ancien président Alpha Condé, ont été soumis à un siège. Des dizaines de véhicules pick-up de l'ar-

mée ont traversé les ruelles boueuses de ces quartiers sous les regards, à la fois inquiets et médusés, des populations.

Des habitants de ces quartiers ont indiqué avoir été surpris de voir cet impressionnant dispositif sécuritaire tout en ajoutant, même si ce n'est pas ouvertement dit, « ils sont ici à la recherche de Claude Pivi ».

« Claude Pivi ne peut pas venir se cacher chez nous, même si à un moment donné, il a travaillé avec le président Alpha Condé », dit Nanfadima Magassouba, commerçante du quartier de Mafanco.

Un octogénaire assis sous un acacia explique que ce déploiement militaire avec cet impressionnant arsenal « ne peut

pas avoir raison de Pivi qui a une protection mystique ». Pour son compagnon s'exprimant en soussou, « Pivi s'est peut-être déjà transformé en chat noir ».

Poursuites judiciaires

L'évasion rocambolesque de Claude Pivi et ses co-détenus a conduit à des affrontements armés samedi, au moins neuf personnes ont été tuées dans ces événements. Des faits pour lesquels les quatre détenus vont être poursuivis en justice. Sur ordre du parquet général, le procureur militaire du tribunal de première instance permanent de Conakry a en effet lancé des poursuites contre l'ex-chef de l'Etat Moussa Dadis

(Suite à la page 4)

L'indépendant

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Kipé Dadiya
Commune de Ratoma

servicecommercial@lindependant.org
Tél : 628.529.162 / 628.85.84.18 Conakry

Directeur de Publication

Alpha Amadou DIALLO : 628.85.84.18
Email: alphaamadoudiallo@lindependant.org
dialloalphaamd2000@gmail.com

Redacteur en chef

Alqassimou L DIALLO Alqassimou L DIALLO

Comité de rédaction

Alpha Amadou DIALLO
Souleymane BAH
Amadou Tidiane DIALLO
Aïssatou Sadjó BAH

Collaborateurs

Alqassimou L DIALLO
Oumar CAMARA
Abdoul Chaolis DIALLO
Saliou KEITA
Aziz CAMARA
Moutaga DIALLO (Mamou)
Djoubairou BALDÉ (KINDIA)
Michel KOULÉMOU (N'zerekoré)
Mamadi TRAORÉ (Kankan)
Louda DIA

P.A.O

G. SOUMAORO
Tél. (+224) 628.529.162

Recouvrements, Abonnements,

Marketing, Publicités & Annonces

servicecommercial@lindependant.org

Amadou Tidiane DIALLO

Tél. (+224) 666 60 79 99

Amadoutidianediallo

@lindependant.org

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Le Scribe

Lisez le journal numériquement sur le site

https://lindependant.org

Rfi

Guinée

L'ancien président Dadis annonce une plainte pour « enlèvement » après son évasion avortée

Dans une série d'événements palpitants qui ont secoué la capitale guinéenne ce week-end, l'ancien président de la transition de 2009, le capitaine Moussa Dadis Camara, a annoncé aujourd'hui, le 6 novembre 2023, son intention de porter plainte pour « enlèvement » suite à une évasion infructueuse de plusieurs officiers de l'armée guinéenne de la maison d'arrêt de Conakry. Trois des quatre évadés ont été rapidement reconduits en détention, tandis que le colonel Claude Pivi demeure en fuite.

L'annonce de cette action judiciaire a été faite par l'intermédiaire de Me Jean-Baptiste Jocamey Haba, membre du pool d'avocats de la défense du capitaine Dadis Camara dans le cadre du procès des accusés des massacres du 28 septembre 2009. L'avocat a souligné qu'il est pleinement habilité à agir au nom de son client dans cette affaire.

Me Jean-Baptiste Jocamey Haba a déclaré : « Je suis dans mon droit pour agir au compte de mon client pour mise en danger de la vie d'autrui, pour enlèvement, parce qu'il y a des

failles sécuritaires. Et le moment venu, quand la plainte sera déposée, je vais communiquer pleinement sur cette plainte et démontrer toutes les failles, démontrer en quoi et comment mon client a été enlevé, démontrer comment il ne pouvait pas discuter lorsqu'un commando arrive à 5h du matin. Nous aurons l'occasion de parler de ces éléments très prochainement », a-t-il promis lors de son intervention à l'émission Mirador diffusée sur la radio FIM.

Il est important de noter que les personnes impliquées dans cette évasion

manquée, à savoir le colonel Moussa Thiegbro Camara, le colonel Blaise Goumou, le capitaine Moussa Dadis Camara, ainsi que le colonel Claude Pivi toujours en fuite, font l'objet d'enquêtes pour des accusations telles que « évasion », « association de malfaiteurs », « détention illégale d'armes », entre autres. Un décret de radiation les excluant de l'armée guinéenne a été annoncé à la télévision guinéenne, marquant une nouvelle étape dans cette saga complexe et en évolution constante.

Souleymane Bah



Mystère autour de l'évasion de Pivi

Ses échanges avec son avocat révélés

La disparition de l'ancien Colonel Claude Pivi, évadé de la Maison Centrale de Conakry aux côtés de Dadis Camara, Blaise Goumou, et Moussa Tiègboro Camara, a suscité des spéculations alors que son avocat, Me Fodé Kaba Chérif, a partagé des détails intrigants sur les récentes interactions avec son client.

Dans une déclaration exclusive, Me Fodé Kaba Chérif a révélé les inquiétudes de Claude Pivi face à sa sécurité et à sa vie, affirmant que ce dernier aurait été enlevé par des « individus inconnus ».

Malgré le désir apparent de se rendre, Pivi aurait exprimé une profonde anxiété due aux allégations médiatiques concernant l'implication présumée de son fils dans l'évasion.

« Mon client, Claude, exprime le souhait de se rendre, mais est profondément perturbé par les informations circulant dans les médias. Il redoute pour sa sécurité, spécialement suite

aux rumeurs impliquant son fils dans cette évasion. Il m'a confié son désir de rentrer, mais sa peur pour sa vie le retient », a partagé Me Fodé Kaba Chérif lors de ses échanges avec son client.

Face à ces préoccupations, l'avocat a tenté de convaincre Pivi de regagner la légalité en insistant sur le retour de Moussa Dadis Camara dans le pays. « J'ai tout fait pour obtenir sa position, afin de coordonner avec les autorités pour une recherche, similaire à celles pour d'autres fugitifs.

Malgré mes efforts, Pivi n'a pas donné suite à mes appels. Il m'a assuré qu'il me recontacterait, mais pour

l'heure, je suis en attente de son coup de fil », a ajouté Me Fodé Kaba Chérif.

Cette situation soulève des interrogations quant au sort de Claude Pivi, alimentant ainsi le mystère autour de son évasion et de son éventuel retour. Les autorités demeurent mobilisées pour retrouver l'ancien Colonel, tandis que son avocat garde un œil attentif sur tout développement potentiel.

Cette série d'événements continue de captiver l'attention du public et des autorités judiciaires, laissant planer le suspense quant à la résolution de cette évasion et au destin de Claude Pivi.

Algassimou L Diallo



Guinée

Déploiement d'un important dispositif sécuritaire pour rechercher Claude Pivi

Camara, ses deux anciens ministres, les colonels Moussa Tiegboro Camara et le fugitif Claude Pivi. Et aussi contre le quatrième co-détenu, le colonel Blaise Gomou.

En plus des accusations de meurtres, viols, ou encore torture dans le procès du massacre du 28-Septembre, tous les quatre sont désormais poursuivis pour assassinats, homicide involontaire et complicité.

Plusieurs autres personnes sont également poursuivies pour les mêmes faits et plusieurs autres sont visées pour abandon de poste et violation de consignes. Cela concernerait a priori les 58 officiers, soldats et agents pénitentiaires radiés de l'armée et des forces de sécurité, suite aux événements de ce week-end.

Cette opération commando et les affrontements qui ont suivi ont tué au moins neuf personnes. Trois côté assaillants. Les forces de l'ordre ont perdu quatre des leurs. Les affrontements ont aussi causé la mort de deux civils. Ils étaient dans une ambulance, en intervention pour un accident de la route, au moment où le véhicule a essuyé des tirs, qui ont atteint un infirmier et une petite fille de six ans.

Avec cette tentative d'évasion, les victimes du massacre du 28 septembre 2009 s'inquiètent pour la suite du procès

Le procès du massacre du 28 septembre 2009, qui avait causé la mort de plus de 150 personnes et le viol d'une centaine de femmes à Conakry, s'est ouvert il y a un peu plus d'un an, avec une envergure historique puisque c'est la première fois qu'un ancien président et les membres de son gouvernement sont poursuivis pour des crimes de sang.

Les victimes espèrent néanmoins que ces événements du week-end du 4-5 novembre 2023 n'empêcheront pas la bonne suite du procès.

« S'il n'est pas retrouvé, comment ça va se passer ? »

Le gouvernement de transition l'a de son côté assuré : la tentative d'évasion de samedi dernier ne remettra pas en cause la bonne poursuite du procès et que justice soit rendue.

Il y a une dizaine de jours, le tribunal annonçait la fin des auditions des victimes : 106 d'entre elles ont défilé à la barre pour témoigner des tortures et violences sexuelles subies le 28 septembre 2009.

Asmaou Diallo, présidente de l'Association des victimes, parents et amis du 28-Septembre, explique au micro de **Sidy Yansané** : *« Il y en a beaucoup qui sont là, qui avaient toujours manifesté leur désir de témoigner, et qui continuent à le réclamer. Comme le président du tribunal a annoncé la dernière comparution des victimes, on s'est dit que c'était fini, mais comme il y a de nouveaux inculpés, peut-être que des victimes pourront revenir, on ne sait pas. On attend de voir la suite et on suit aussi l'évolution des choses avec nos avocats. Mais qu'à cela ne tienne, ça nous donne vraiment une frustration parce qu'on se demande quelle sera la suite des choses. S'il n'est pas retrouvé [Claude Pivi, NDLR], comment ça va se passer ? »*

Peur de représailles

Car entre le massacre de 2009 et l'ouverture du procès l'an dernier, certains des principaux accusés, dont Claude Pivi, toujours en fuite depuis son évasion, sont restés ministres et ont gardé toute leur influence. De quoi faire craindre des représailles aux potentiels témoins. Des inquiétudes légitimes, d'après le ministère public dont des membres annonçaient pendant les audiences avoir été menacés par l'entourage des accusés.

Rfi

Evasion a la maison centrale

Le procureur dresse un bilan plus précis...



Le procureur général près la Cour d'Appel de Conakry, Yamoussa Conté, a dressé le lundi 06 novembre 2023 un bilan plus précis des

incidents armés survenus le samedi 4 novembre, quand un commando a investi de force la Maison d'arrêt centrale de Conakry pour libé-

rer 4 détenus dans le cadre du procès du massacre du 28 septembre 2009.

Le capitaine Moussa Dadis Camara, les colonels Moussa Tiegboro Camara et Blaise Gomou, qui faisaient partie des évadés ont finalement été retrouvés et ramenés à la maison centrale de Conakry.

Les avocats de Dadis et Tiegboro ont affirmé que leurs clients avaient été kidnappés par des inconnus lourdement armés.

Pour l'heure, seul le colonel Claude Pivi n'a pas été arrêté. Un décret du chef de la junte militaire au pouvoir, le colonel Mamadi Doumbouya a d'ailleurs annoncé la radiation de l'armée des 3 colonels embarqués dans cette aventure.

Alpha Amadou Diallo

Recrutement à la Fonction Publique

Entre espoir et désespoir, les jeunes de Boké tâtonnent

La ville minière de Boké, en Guinée, se retrouve plongée dans une confusion préoccupante avec l'annonce du concours de recrutement de nouveaux fonctionnaires par les autorités étatiques.

La jeunesse locale, perplexe, oscille entre l'espoir et le désespoir face à cette opportunité. De nombreux jeunes ont choisi de ne pas s'y intéresser, considérant le processus d'obtention des dossiers de candidature et les coûts associés comme des obstacles insurmontables.

Aboubacar Camara, un citoyen de la commune urbaine de Boké, exprime son désarroi : *« Moi qui suis au chômage, on me demande des pièces qui sont difficiles à obtenir. En plus, il faut attendre longtemps pour les*

trouver. Tout cela nécessite une somme d'argent considérable ! Où vais-je trouver cet argent ? De plus, postuler ici revient à jeter une bouteille à la mer, car ils ont déjà présélectionné leurs candidats. Cela a toujours été ainsi dans cette région. »

Pour Bachir Bangoura, un habitant de Kamsar et candidat au concours, c'est une opportunité à saisir. Il se prépare activement à tenter sa chance : *« Je suis candidat à ce concours. J'ai obtenu mon extrait de naissance et ma carte d'identité biométrique. D'ici deux jours, je m'inscrirai sur le site. J'encourage les jeunes à tenter leur chance. Pour moi, c'est une première en Guinée, un concours de cette envergure, et je suis partant. »*

Ce jeune activiste de la

société civile salue l'initiative des autorités guinéennes.

Cependant, il espère que le processus de recrutement se déroulera dans le strict respect des règles établies. Il déclare : *« Ce recrutement contribuera également à réduire le taux de chômage dans le pays, où de nombreux diplômés se retrouvent sans emploi. »*

Il est à noter que le concours de recrutement à la Fonction Publique n'a pas suscité l'enthousiasme escompté dans la préfecture de Boké. Les jeunes locaux se trouvent ainsi partagés entre l'aspiration à une vie meilleure et les obstacles qui semblent se dresser sur leur chemin vers un avenir professionnel stable.

Alimou et guineenew

Colonel Pivi en cavale

Les quartiers Mafanco et Coléah assiégés par des éléments des forces spéciales



La chasse à l'homme continue à Conakry pour tenter de retrouver le colonel Claude Pivi, un des accusés dans le dossier du massacre du 28 septembre 2009 en Guinée. L'ancien ministre chargé de la sécurité présidentielle, radié hier des effectifs de l'Armée guinéenne, est en cavale depuis son évasion samedi dernier, de la maison centrale de Conakry. Les forces de défense et de sécurité sont à ses trousses, elles le cherchent partout dans les quartiers de la capitale guinéenne. Ce lundi, 6 novembre 2023, des éléments du groupement des forces spéciales ont pris d'assaut les quartiers Mafanco et Coléyah (dans la commune de Ratoma) pour procéder à des fouilles de véhicules et des perquisitions de maisons. Cette descente musclée de militaires dans ces lieux a suscité une grande peur chez les populations.

Selon les informations confiées à Guineematin.com, ce sont des agents lourdement armés qui ont investi Mafanco

et Coléyah cet après-midi. Sur place, ils ont procédé à des fouilles de véhicules et à des perquisitions. Ces militaires ne se sont attaqués à aucun citoyen sur les lieux, mais ils ont intimidé les tenanciers de boutique et de magasins de fermer leurs portes pour des raisons de sécurité.

« Ils nous ont dit de fermer nos boutiques... ceux qui parlaient au téléphone, ils retiraient leurs téléphones pour voir avec qui ils communiquent », a confié un habitant du quartier Mafanco qui a témoigné sous anonymat au téléphone.

Ce déploiement en masse de militaires armés dans ces quartiers dans la commune de Matam n'a pas été expliqué aux populations, mais beaucoup font le lien avec la chasse à l'homme en cours contre le colonel Claude Pivi. Cet officier militaire est actuellement l'homme le plus recherché par les autorités guinéennes. Il s'est évadé de prison le weekend dernier à Conakry.

(Source : Guineematin)

Menace de grève des syndicats

Les autorités réagissent...

Le Mouvement Syndical Guinéen a annoncé ce mardi 7 novembre 2023 avoir déposé un préavis de grève, suite à l'échec des négociations avec le Gouvernement et le Patronat.

Comment réagit la partie Gouvernementale aux négociations face à cette menace de grève ? Africaguinee.com a pu joindre au téléphone le Secrétaire général du ministère du Travail et de la Fonction Publique, chef de file de l'équipe des négociateurs côté Gouvernement. M. Aboubacar Kourouma se dit surpris de cette décision, car d'après-lui, les négociations n'ont pas échoué.

« Je ne suis pas informé qu'il y a eu échec des négociations. Elles continuent, même cet après-midi on a une réunion. Cette menace de grève, c'est vous qui me l'apprenez parce que même aujourd'hui j'ai une réunion avec les centrales syndicales à 16 heures. Je pense qu'il fallait attendre la fin de cette réunion. Mais je pense qu'il ne faut pas être de mauvaise foi et ne pas reconnaître ce que le gouvernement a fait », a entamé Aboubacar Kourouma joint dans l'après-midi de ce mardi 7 novembre 2023.

Le mouvement syndical dénonce le manque de volonté des autorités de la Transition à satisfaire ses revendications. Pour le secrétaire général du ministère du travail et de la fonction publique, le Gouvernement a fourni des efforts.

« Le gouvernement a proposé, au lieu de s'appesantir sur l'augmentation des salaires, d'améliorer les accessoires de salaire, parce que si le but c'est d'augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs, le salaire seul ne suffit pas, il faut les accessoires de salaire.

Même au niveau de la sous-région, c'est la première fois que le gouvernement propose au syndicat la prise en charge médicale de tous les travailleurs à hauteur de 80%. Je pense honnêtement si on met la pension de côté, ça ne s'est jamais produit et ça va soula-



ger le salaire des fonctionnaires. Parce que quand on a un salaire, c'est dans ça il faut se nourrir, se loger, se soigner, éduquer les enfants et si on vous soulage de la partie médicale c'est déjà beaucoup.

En plus de ça, le gouvernement a fait une augmentation de 20% de la valeur monétaire du point d'indice, ce qu'ils n'ont pas compris, c'est que cela se répercute sur les agents en activité et sur les retraités. C'est un énorme sacrifice consenti par l'Etat parce que ça tourne autour de plusieurs milliards de francs guinéens par an.

En tant que citoyen, honnêtement parlant, si vous regardez au niveau de la sous-région aucun Etat n'a proposé cela à ses agents. Surtout cette prise charge. J'ai dit à nos amis syndicalistes de prendre ça comme un acquis.

Contexte particulier

Depuis samedi (4 novembre) il y a un nouveau contexte. Le problème, si ce qui est proposé nous ne prenons pas ça, maintenant, vous conviendrez avec moi que la priorité aujourd'hui est orientée vers la sûreté et la sécurité. C'est pour ça qu'on a réunion aujourd'hui à 16

heures. Je leur ai dit : "prenons ce qui est là après l'année prochaine on peut encore négocier". Parce que si on traîne sur ça, le risque c'est que l'Etat décide de réorienter toutes ces dépenses vers la sécurité et là, on aurait que nos yeux pour pleurer.

Pour moi, on continue les échanges. Je peux vous rassurer qu'il y a pas d'échec parce qu'il y a eu des avancées sur d'autres points : l'augmentation des 50% sur la prime de transport c'est un acquis.

Pour le secteur privé, ils ont demandé l'ouverture des négociations internes, les parties sont d'accord sur ce point, je pense que tous les points de revendication du syndicat sont satisfaits. On ne peut pas venir à une négociation et dire je veux 100% ou 90% c'est ça ou rien. Il y a plusieurs facteurs à prendre en compte, et depuis samedi le contexte a changé. La question sécuritaire va prévaloir sur toute autre considération, c'est pour ça que je dis, prenons d'abord ce qu'on nous donne, après on verra ce qui viendra », a expliqué le secrétaire général du ministère du travail et de la fonction publique.

(Source : Africaguinee)

Liberte de presse

Le SPPG annonce la fin de la censure du site Guineematin.com

Depuis près de 3 mois, l'accès au site d'informations Guineematin.com était restreint par les autorités guinéennes. Après plusieurs démarches menées par l'administration générale de ce média en ligne, certaines associations de presse et le syndicat des professionnels de la presse de Guinée (SPPG) et plusieurs autres acteurs, l'accès au site a été libéré dans la soirée du samedi dernier, 4 novembre 2023.



Pendant qu'il s'apprêtait à lancer l'acte 2 de sa marche, appelée « assaut de la dignité », le SPPG a plutôt organisé une conférence de presse dans l'après-midi de ce lundi, 6 novembre 2023, à la maison commune des journalistes, à la Minière. L'objectif était d'informer l'opinion publique de la levée des restrictions imposées de façon illégale à Guineematin.com depuis le 15 août dernier sur le territoire national.

Entouré de l'Administrateur Général de Guineematin.com, Nouhou Baldé, de l'Administrateur du site Guinee-eco.com, Bachir Sylla, du doyen Amadou Diallo, ancien correspondant de la BBC en Guinée, de plusieurs autres journalistes et responsables du syndicat, Sékou Jamal Pendessa, le secrétaire général du syndicat des professionnels de la presse de

Guinée a commencé par rappeler les actions menées par son syndicat de son entrée en action, le 4 octobre dernier, à nos jours, avant d'annoncer la bonne nouvelle.

Seikou Djamel Pendessa, secrétaire général du SPPG

« Quand on a effectué la visite au siège de Guineematin.com, le 4 octobre, depuis le bureau de Guineematin.com, on a fait une déclaration. C'était l'entrée en action du SPPG. On a commencé par une investigation. Après cela, nous étions au courant de ceux qui étaient derrière ce blocus numérique. On a donc lancé un moratoire d'une semaine pour donner la chance à ceux qui étaient en train de négocier. Le moratoire a pris fin le lundi 9 octobre. Et dès le mardi 10 octobre, nous sommes allés à la mairie de Kaloum pour

déposer le premier courrier d'information en vue d'une marche pacifique le lundi 16 octobre, appelée l'assaut de la dignité, acte 1. Pendant cette première marche, vous savez ce qui s'est passé. Nous avons été gazés, frappés injuriés, jetés dans les pick-up... Vous savez qu'on s'apprêtait aussi à aller à "l'assaut de la dignité acte 2" qui était initialement prévu aujourd'hui même, lundi 6 novembre. Le courrier était déposé à la mairie et l'acte 2 était élargi à l'intérieur du pays à travers toutes nos antennes.

Et, heureusement, ce week-end, on a atteint les 100% de l'objectif qu'on s'était fixé au début du combat, la libération définitive du site Guineematin.com. Mais, puisque dans toutes nos communications on a dit qu'il suffit juste de libérer Guineematin.com, nous on allait nous retrouver pour stopper la dynamique. Donc, pour être en cohérence avec notre déclaration, nous avons décidé de suspendre nos actions de protestation », a déclaré le secrétaire général du SPPG.

En prenant part à cette conférence de presse organisée par le syndicat, l'Administrateur Général du site Guineematin.com a tenu à remercier tous ceux, de près ou de loin, ont œuvré pour la libération de Guineematin.com, plus particulièrement le syndicat qui s'est fait entendre à travers une marche.

« Il n'y a pas que le syndicat, il y a beaucoup de

personnes qui ont essayé d'aider le mieux qu'ils ont pu. Il y en a qui ont utilisé le téléphone, il y en a qui se sont déplacés pour aller voir des personnalités. Autour de la table, vous voyez le doyen Amadou Diallo (ex correspondant de la BBC en Guinée), qui fait partie des personnes qui ont fourni assez d'efforts pour qu'on libère le site. J'ai parlé avec des confrères qui m'ont demandé qui a libéré le site ? J'ai dit malheureusement que je n'ai pas d'infos, je ne sais pas qui l'a fait, je sais que beaucoup se sont levés. Certains ont prié dans les mosquées, dans les églises pour à Dieu de nous aider, beaucoup de sacrifices ont été consentis... Il y a des journalistes qui ont fait ce qu'ils ont pu. Mais, ce qui est indéniable, c'est qu'on a vu le syndicat dans la rue au delà des déclarations, au delà de ce qu'il (Sékou Jamal Pendessa) a dit : on est venu, on a investigué, on vous accompagne ». Mais au delà des paroles, au delà des écrits, nous les avons vus dans la rue se faire maltraiter, se faire interpeller, blesser, attaquer... mais le syndicat a tenu. Vous l'avez entendu, une autre manifestation était en vue. En tant que chef de cette entreprise, je n'ai pas les mots justes pour remercier, exprimer suffisamment le ressenti qu'on a, nos remerciements au syndicat... Depuis plus de neuf ans, Guineematin est actif, jusqu'à présent, on n'avait pas vécu une telle situation. Au départ, on a entendu tous les propos mensongers qui ramenaient ça à des problèmes techniques. On n'a jamais accepté de priver nos lecteurs de l'accessibilité du site. Quand il y a eu des problèmes techniques, on s'est toujours investi pour rendre le site disponible... On remercie tous ceux qui ont aidé, des personnes connues ou anonymes ».

Venu soutenir Guineematin.com qui a traversé une longue période de vache maigre, Amadou Diallo, ancien correspondant de la Radio BBC en Guinée, a félicité le person-

nel et l'administration du site Guineematin.com qui ont su surmonter cette censure.

« Je suis là pour dire que je suis un lecteur de Guineematin.com en tant que journaliste et citoyen. Dire que j'ai été touché par la censure qui a frappé Guineematin.com comme j'ai été touché par ce qui était arrivé à Sabari et d'autres médias avant. Je pense qu'il est important de féliciter le personnel de Guineematin.com et de l'investisseur et les administrations qui ont su résister à cette censure. Ce n'était pas facile pour les entreprises de presse en question. Je pense également qu'il est important, et d'ailleurs c'est la raison fondamentale qui fait que je suis là puisque j'ai vu le syndicat à l'œuvre, les journalistes que vous êtes se faire gazer, puis arrêter le jour de la marche de l'acte 1 de l'assaut de la liberté, nous avons vu les vidéos qui étaient difficiles à voir. Je pense que cela a dû interpeller tout le monde sur la violence avec laquelle cette marche a été dispersée. Mais, malgré tout cela, le syndicat est resté debout. C'est pourquoi je voudrais féliciter le syndicat et tous ceux qui sont derrière son secrétaire général, Sékou Djamel Pendessa », a dit ce doyen de la presse guinéenne, avant d'inviter la jeune génération de journalistes à se battre pour l'indépendance de la presse. Car pour lui « la lutte de la liberté de la presse incombe aux journalistes ».

(Source : Guineematin.com)

Billet

« Vivre au jour le jour, voilà la définition du prolétaire », a écrit Gilbert Cesbron, écrivain français du XX^e siècle. Ce constat d'une triste réalité peut se faire sous tous les cieux et dans tous les temps. A retenir cependant que la majorité des prolétaires d'aujourd'hui se trouve dans les pays du Sud, notamment en Afrique.

Walaoulou BILIVOGUI

Billet

J'entends des enseignants déclarer qu'ils n'ont pour mission que d'instruire les enfants, que l'éducation de ceux-ci relève de leurs parents. J'admets pour ma part que si les parents sont tenus de jeter les bases de l'éducation, l'école ne saurait se dérober de sa mission éducatrice sans laquelle elle ne produirait que des robots, des êtres sans âme.

Walaoulou BILIVOGUI

Revue de Presse

Société

« Le jour d'après » à la suite de l'attaque de la prison centrale de Conakry



Trois jours se sont écoulés depuis l'audacieuse opération commando qui a abouti à l'évasion de quatre détenus de haut rang, tous impliqués dans le procès du massacre du 28-septembre, parmi lesquels figurait l'ancien chef d'État Moussa Dadis Camara. Cette évasion spectaculaire suscite de vives interrogations au sein de la presse africaine quant à ses implications sur la suite du procès.

Dans les colonnes de Guinée Matin, les opinions des divers interlocuteurs consultés sont convergentes : « Cette évasion ne peut qu'avoir un impact sur le cours normal du procès. » Cependant, dans Guinée 7, l'avocat de Moussa Dadis Camara tient à rassurer : « Le procès du 28 septembre ne doit en aucun cas s'interrompre. » Il va même jusqu'à affirmer que « c'est le vœu le plus ardent de l'ancien chef d'État que la vérité soit révélée sur ces événements. »

Cependant, ces propos optimistes ne parviennent guère à apaiser les inquiétudes de la presse, d'autant plus que Guinée Matin évoque des craintes pour la sécurité des autres accusés impliqués dans cette affaire. Il est important de rappeler que les parties civiles constituées en tant que victimes ont montré une grande réticence et ont mis du temps avant d'accepter de témoigner.

Dans une analyse similaire, l'organisation guinéenne de défense des droits de l'Homme souligne que la question de la sécurité a toujours été une préoccupation majeure. Un porte-

parole de l'organisation affirme : « Nous avons toujours demandé aux autorités de créer un climat propice à renforcer la sécurité des victimes et des magistrats. »

Parmi les quatre évadés de samedi, seul Claude Pivi demeure en cavale. Selon un informateur cité par Le Djély, il semble que la crainte pour sa vie soit la raison de sa fuite. Il est largement admis que son fils, Verni Pivi, aurait orchestré les opérations de samedi. Cependant, de nombreuses questions subsistent quant aux commanditaires de cette évasion, aux personnes impliquées, voire aux objectifs poursuivis. Le Djély se demande si les motivations allaient au-delà de la simple évasion de prisonniers.

En attendant que la lumière soit faite sur cet événement, qui se cache derrière ces actes audacieux, et quelles étaient leurs véritables intentions, le colonel Mamadi Doumbouya, chef de la transition, a pris des mesures fermes en excluant de l'armée plusieurs dizaines de soldats. Selon 'Le Pays', il est indéniable qu'il y a eu des complicités internes, sans quoi il serait inconcevable qu'un commando puisse pénétrer une prison réputée comme la plus grande et la mieux surveillée du pays. Toutefois, le journal burkinabè met en garde contre les divisions au sein de l'armée guinéenne, voire l'existence de clans, et prévient des possibles retombées négatives de ces actions sur la stabilité du pays.

AAD et Rfi

Après le désaccord avec le gouvernement, le mouvement syndical dépose un préavis de grève

Suite à l'échec des négociations avec les autorités guinéennes, le mouvement syndical guinéen a décidé de déposer un préavis de grève. Les syndicalistes exigent une augmentation substantielle de leurs salaires ainsi que d'autres avantages liés au travail des fonctionnaires et autres employés du secteur privé.

République de Guinée
Travail - Justice - Solidarité

Le Mouvement Syndical Guinéen

PREAVIS DE GREVE

- ✓ Considérant la plateforme revendicative déposée en date du 20 avril 2023 ;
- ✓ Considérant l'addendum à la plateforme revendicative en date du 30 mai 2023 ;
- ✓ Considérant l'ouverture des négociations tripartites depuis le 25 juillet 2023 ;
- ✓ Considérant la signature du procès-verbal de revue d'exécution des préalables du protocole d'accord du 07 avril 2022 en date du 1^{er} septembre 2023 ;
- ✓ Considérant l'échec de ces négociations tant dans les secteurs publics, privés, mixte, informel que retraité ;
- ✓ Considérant la présence effective des secrétaires généraux des huit (08) unions régionales de travailleurs et travailleuses du mouvement syndical guinéen ;
- ✓ Considérant la 1^{ère} Assemblée Générale tenue le 10 septembre 2023 à la bourse du travail, qui a exigé la satisfaction intégrale de tous les points contenus dans la plateforme revendicative et son addendum (rajout) ;

L'Assemblée Générale a voté à l'unanimité ce jour, mardi 07 novembre 2023 pour une grève générale.
Le mouvement syndical guinéen se donne le droit d'user de tous les moyens légaux à sa disposition pour faire aboutir ses différents points de revendication.

Conakry, le 07 Novembre 2023

Ont signé

 Kader Aba CAMARA	 Boubacar Biro BARRY	 Mohamed Lamine SAMOURA
 Abdoulaye CAMARA	 Eodji Souleymane DIALO	 Mamady DOUMBOUYA
 Abdoulaye SOW	 Amara CAMARA	 Daouda CAMARA
 Youssouf KEITA	 Idrissa DIAWARA	 Elhadj Yamodou TOURE
 Mouloukou Souleymane MAGASSOUBA		 Karamoko SYLLA

Alpha Amadou Diallo

Le captivant récit de la réapparition secrète du Capitaine Dadis et du Col. Blaise Goumou

Les coulisses d'une opération mystérieuse

Le mystère de la réapparition du capitaine Moussa Dadis Camara et du colonel Blaise Goumou à la Maison centrale de Conakry a été récemment élucidé. Maître Jean-Baptiste Jocamey Haba, avocat de Moussa Dadis Camara, a levé le voile sur cette opération rocambolesque lors d'une intervention radiophonique captivante en date du lundi 6 novembre 2023, sur les ondes de la radio FIM FM.



Selon le récit du Maître Haba, tout a commencé par un appel du procureur de la République, qui l'a averti de se tenir prêt à agir rapidement si son client entrait en contact avec lui. Une mesure de précaution visant à garantir la sécurité de l'ancien dirigeant guinéen, Moussa Dadis Camara, qui est actuellement en détention. Fidèle à cette consigne, Maître Haba a informé les autorités dès que son client a établi le contact.

Le bâtonnier a été alerté, et le numéro de téléphone de Moussa Dadis Camara a été transmis au procureur de la République. Ce fut le début d'une série d'événements qui se sont déroulés entre 9 heures et 10 heures ce jour-là.

En conséquence de cette notification, le procureur général a mis en relation l'avocat avec le haut commandement de la gendarmerie nationale, plus précisément la direction de la justice militaire. Peu de temps après, le général de division Balla Samoura a contacté Maître Haba et lui a annoncé que des mesures seraient prises pour le rencontrer. Le ren-

dez-vous a été pris, mais par souci de discrétion, Maître Haba a décidé de se rendre au lieu de rencontre sur une moto.

La sécurité étant une priorité, Maître Haba a insisté pour obtenir un gilet pare-balles du chef de l'opération, le Colonel Tall, car il se sentait vulnérable étant au milieu d'une foule dans un endroit inconnu. Le lieu précis de la rencontre était indiqué seulement par un périmètre.

Une fois sur place, la gendarmerie a préféré attendre à une distance de plus de deux kilomètres pour éviter de provoquer la panique. L'avocat et son équipe ont réussi à localiser l'endroit, et Moussa Dadis Camara ainsi que le colonel Blaise Goumou ont été récupérés. Ils ont été discrètement placés dans un véhicule, et Maître Haba est retourné voir le Colonel Tall pour lui signaler que la mission était accomplie.

Il est à noter que l'équipe envoyée pour cette opération a fait preuve d'un grand professionnalisme et de respect envers Moussa Dadis Camara et le colonel Blaise

Goumou. Les deux détenus ont ensuite été transportés dans un cortège de véhicules vers une destination inconnue. Pendant toute cette opération, Maître Haba est resté en contact direct avec le procureur général, le procureur de la République, le haut commandement de la gendarmerie nationale, et le bâtonnier.

Alors que le convoi avançait, le général Balla Samoura a demandé à rencontrer Maître Haba au niveau de l'escadron à Cosa. Bien qu'il ne l'ait pas rencontré en personne, le général et ses hommes de confiance ont œuvré pour assurer le passage en toute sécurité.

Finalement, c'est Maître Haba qui a conduit Moussa Dadis Camara jusqu'à la Maison centrale. L'avocat a souligné que l'ancien dirigeant guinéen a été traité avec tout le respect qui lui était dû tout au long de l'opération.

Abdoul Chaolis Diallo

L'indépendant
L'information
en toute
indépendance

Procès du 28 septembre

Me Yomba lance un appel pressant aux autorités pour garantir la sécurité de Toumba en prison



Le 7 novembre 2023 - Maître Paul Yomba Kourouma, éminent avocat impliqué dans la défense du commandant Toumba Diakité dans le cadre du procès des événements du 28 septembre, a exprimé de sérieuses préoccupations quant à sa propre sécurité et celle de son client, à la suite d'une attaque spectaculaire perpétrée par un commando fortement armé à la Maison centrale de Conakry.

Lors de son récent passage dans les locaux de la rédaction de Mirador, Me Yomba a fait part de ses inquiétudes quant à la menace qui pèse sur lui et Toumba. Il a déclaré avec détermination chez nos confrères de FIM FM : « La sécurité de Paul Yomba est aujourd'hui clairement en danger, mais cela ne suffira pas à ébranler ma détermination en tant que défenseur de la justice. Je suis conscient qu'autour de moi veillent une légion d'anges guerriers et de gardiens, sous la protection divine. »

L'avocat renommé a révélé qu'à l'annonce de l'attaque à la Maison centrale de Conakry, il s'était immédiatement préoccupé du sort de son client, s'interrogeant sur

sa survie : « J'ai immédiatement demandé : 'Et Toumba ? N'ont-ils pas cherché à l'éliminer avant de partir ? Est-il encore en vie ? » »

Me Yomba est convaincu que le renforcement de la sécurité autour de Toumba est impératif pour garantir la poursuite équitable du procès. Il souligne que cela revêt une importance cruciale pour que la justice puisse suivre son cours : « Renforcer la sécurité de Toumba est indubitablement la mesure la plus essentielle pour la préservation de ce procès, afin que la justice puisse prévaloir (...). Il serait inconcevable de demander à l'État de garantir sa sécurité, alors que sa mission première et fondamentale est de protéger ses citoyens. Je crois fermement qu'ils ont tiré toutes les leçons nécessaires de cet événement. »

Dans un contexte où la sécurité et la stabilité de Toumba et de ses défenseurs sont en jeu, Me Yomba appelle de manière urgente les autorités compétentes à intervenir pour prévenir toute menace pesant sur ce procès historique.

Soulyemane Bah

Exil, solitude et stigmates

Le récit poignant d'Alpha Condé, ex-président de la Guinée

Dans un témoignage des plus émouvants, intitulé « Alpha Condé, le pouvoir et la vie », l'ancien président de la République de Guinée, Alpha Condé, s'est confié à son ami de longue date, le célèbre journaliste François Soudan de Jeune Afrique.

Ce documentaire captivant a été réalisé peu de temps avant la chute dramatique de l'ex-numéro 1 guinéen, victime d'un coup d'État orchestré par le colonel Mamadi Doumbouya dans les premières heures du 5 septembre 2021.

Au cours de cet entretien poignant, Alpha Condé s'est replongé dans les méandres de son histoire politique, marquée par de longues années d'exil forcé. Un exil imposé par le régime implacable de Sékou Touré à la suite de l'échec de l'opération Mar Verde, menée par les forces armées portugaises contre la Guinée le 22 novembre 1970.

Le souvenir de l'annonce

de sa condamnation à mort par contumace reste gravé dans la mémoire de l'ancien président. Il se rappelle : « Un jour, atablé dans un café de la rue Soufflot à Paris, en train de plaisanter avec des amis, l'un d'eux m'a posé cette question : « Et si Sékou Touré vous condamnerait ? ». Incrédule, j'ai répliqué : « Comment pourrait-il nous condamner ? » Pourtant, le soir même, un appel en provenance d'Abidjan m'a appris que j'avais été condamné à mort par contumace. »

Alpha Condé met en lumière la profondeur de la douleur que cet exil a engendrée dans sa vie : « Cela signifiait que je ne pouvais

plus, bien évidemment, retourner en Guinée. » Il exprime ses sentiments sur l'exil avec des mots poignants : « Je ne souhaite pas l'exil à quiconque. L'exil est une épreuve morale très difficile à supporter, le fait d'être coupé de sa famille, de ne pas pouvoir être présent lorsqu'il y a des problèmes, cela pèse énormément. C'est une expérience extrêmement éprouvante. C'est pourquoi je ne souhaite à personne de vivre en exil. »

Pour illustrer les tourments de cette période, Alpha Condé raconte une rencontre marquante sur les Champs-Élysées : « Un jour, j'ai croisé un ami intime aux



Champs-Élysées. Je l'ai salué, mais il n'a pas répondu. Les gens avaient peur d'être vus en notre compagnie, de peur d'être étiquetés comme anti-guinéens. C'est douloureux de constater que beaucoup de nos amis intimes pouvaient nous fuir pour éviter d'être accusés. Les gens originaires de Conakry nous

évitaient délibérément. » Cette anecdote met en lumière l'isolement et la stigmatisation dont Alpha Condé et les exilés politiques étaient victimes, alimentant le sentiment de solitude et de détresse qu'ils éprouvaient.

Abdoul Chaolis et Visionguinée.

Affaire du 28 Septembre

Après les événements du 4 novembre, quelles conséquences sur la suite du procès ?

En cette journée du lundi 6 novembre, les projecteurs se braquaient sur le procès des accusés impliqués dans l'affaire notoire du 28 Septembre, avec la perspective de l'amorce des auditions des témoins. Cependant, un coup de théâtre a chamboulé la salle d'audience. La séance, qui devait reprendre, a été renvoyée à huit jours plus tard, au 13 novembre, comme l'a annoncé de manière formelle le président du tribunal de première instance de Dixinn, Ibrahima Sory 2 Tounkara, dans un avis public.

Curieusement, le juge Ibrahima Sory 2 Tounkara n'a pas donné d'explications pour justifier ce report soudain. Pourtant, il devient évident que la récente exfiltration spectaculaire des principaux accusés de cette affaire par un commando, au cours de la nuit du ven-

dredi 4 novembre au samedi 5 novembre, a joué un rôle prépondérant dans cette décision. Parmi les évadés, Claude Pivi, l'un des quatre exfiltrés, reste encore introuvable.

Cependant, bien avant ces événements spectaculaires, les avocats de la défense avaient pris la décision radicale de boycotter les audiences des cours et tribunaux à partir du 27 octobre, en signe de protestation suite à l'agression d'un de leurs confrères par le procureur par intérim près le tribunal de première instance de Coyah.

Une source proche du dossier a déclaré : « L'ajournement de l'audience découle de ces deux raisons évidentes. » Toutefois, il reste à se demander si les nouvelles charges qui ont été annoncées contre Dadis,



Tiégboro, Pivi et Blaise Goumou, comprenant des chefs d'accusation tels que l'évasion, l'assassinat, et la détention d'armes de guerre, ne vont pas perturber davantage le déroulement du procès du 28 septembre.

La question qui se pose désormais est de savoir s'il y aura une convergence des procédures judiciaires. Si les

principaux accusés sont jugés par le tribunal militaire ou celui de Kaloum, compétent territorialement pour traiter des affaires qui se sont déroulées dans le quartier de Kaloum, quel sera l'impact sur le calendrier du procès lié aux événements du 28 septembre ?

En réponse à cette question cruciale, il est important de noter que les deux pro-

cédures se poursuivront selon les calendriers respectifs de chaque juridiction. L'issue de ces événements récents demeure incertaine, mais une chose est claire : l'affaire du 28 Septembre continue de tenir la Guinée en haleine, avec son lot de rebondissements et d'incertitudes.

Souleymane Bah

Santé... Santé... Santé...

Cancer de la prostate

(Suite et fin)

Diagnostic, symptômes, traitements

Plus rarement, lorsque le cancer de la prostate est évolué, il peut être responsable de symptômes : des difficultés à uriner (sensation d'obstruction ou d'irritation), des douleurs osseuses (révélatrices de métastases osseuses), des douleurs dans le bas du dos, la présence de sang dans les urines (hématurie)...

Cancer de la prostate : comment est posé le diagnostic ?

Il n'existe pas de dépistage organisé du cancer de la prostate comme pour le cancer du sein. Toutefois, à partir de l'âge de 50 ans (45 ans pour les hommes ayant des origines afro-antillaises), l'Association Française d'Urologie (AFU) recommande un toucher rectal et une prise de sang par an.

Le toucher rectal est un examen clinique qui se déroule sans anesthésie au cabinet du médecin spécialiste (urologue) ou généraliste. Il consiste, pour le médecin, à venir palper la prostate avec le doigt à travers la paroi du rectum. Il permet de repérer une grosseur suspecte (un nodule) et/ou une anomalie de consistance et/ou de texture de la prostate.

La prise de sang. Pour repérer un éventuel cancer de la prostate, une prise de sang est réalisée afin de doser le taux sanguin de PSA. Le PSA (pour «Antigène Spécifique de la Prostate») est une substance sécrétée par la glande : lorsque son taux sanguin (exprimé en nanogrammes par millilitre de sang : ng / mL) augmente de façon anormale, il peut être question d'une maladie de la prostate - cancer, hypertrophie bénigne, pathologie inflammatoire...

Cancer de la prostate : pourquoi se faire dépister chaque année à partir de 50 ans ? » Lorsque le cancer de la prostate est pris en charge suffisamment tôt, il est possible de parler de guérison : ainsi, 80 % des patients traités de façon pré-

coce guérissent définitivement de leur cancer» explique le Dr. Idir Ouzaid. «Or, le cancer de la prostate n'entraîne généralement aucun symptôme : un check-up régulier (une fois par an à partir de 50 ans) est donc vivement recommandé pour éviter le développement d'un cancer potentiellement incurable.» 30 % des patients souffrant d'un cancer de la prostate métastatique décèdent 4 à 5 ans après le diagnostic...

À savoir. Outre le toucher rectal et la prise de sang, en cas de suspicion de cancer de la prostate, le diagnostic sera posé à l'aide d'une biopsie de la prostate. Il s'agit d'un prélèvement de tissu (réalisé sous échographie et sous anesthésie locale) qui ne nécessite pas d'hospitalisation et qui est souvent fait au cabinet du médecin urologue.

Cancer de la prostate : quels sont les traitements ?

La prise en charge du cancer de la prostate dépend bien sûr du stade de l'évolution de la maladie.

Si la maladie est localisée, c'est-à-dire que le cancer ne s'étend qu'à la prostate, une chirurgie peut être proposée au patient : «*on enlève la prostate et parfois les ganglions adjacents*, précise le Dr. Ouzaid. *On peut tout à fait vivre sans prostate : suite à la chirurgie, il peut y avoir des troubles de l'érection ou de l'incontinence urinaire, mais ce sont des complications que l'on sait prendre en charge.*» Cette intervention chirurgicale se déroule sous anesthésie générale : «*le patient passe 1 ou 2 jours à l'hôpital. Certains hôpitaux proposent même une chirurgie en ambulatoire, c'est-à-dire sans nuit à l'hôpital.*» Possible aussi, en cas de maladie très localisée, de proposer une radiothérapie seule ou une simple surveillance active : «*on observe l'évolution de la maladie, parce qu'il n'est pas forcément nécessaire de l'éliminer.*»



Si la maladie est localement avancée, c'est-à-dire que le cancer s'étend au-delà de la prostate, la chirurgie n'est plus indiquée. «*On proposera un traite-*

ment à base de radiothérapie et d'hormonothérapie» précise le spécialiste.

Si la maladie est généralisée (cancer de la

prostate métastatique), un traitement systémique est mis en place, avec de la chimiothérapie et de l'hormonothérapie.

À savoir. «S'il est pris en charge suffisamment tôt, le cancer de la prostate est de bon pronostic, avec un taux de survie à 5 ans supérieur à 80 %» affirme le chirurgien urologue. D'où l'intérêt d'aller régulièrement se faire dépister !

Merci au Dr. Idir Ouzaid, chirurgien urologue à la Clinique Urologique de l'Hôpital Bichat - Claude Bernard et membre du collège de médecins du site PuMS.

Topsante.com

Acné

Qu'est-ce qu'on mange (et qu'est-ce qu'on évite) pour avoir une belle peau?
1/9 - Non aux aliments à indice glycémique élevé

Il faut les éviter car ils déclenchent une sécrétion rapide et importante d'insuline, l'insuline étant l'hormone qui permet de stocker le sucre. Résultat ? Une peau grasse et des boutons. C'est le cas des céréales du petit-déjeuner, par exemple.

2/9 - Tout doux sur le sucre

Plusieurs études ont montré que les aliments à index glycémique élevé (confiseries, sodas, confiture, glaces, gâteaux, mais aussi pain blanc, riz blanc, frites, céréales soufflées...) favorisent l'acné. Leurs glucides arrivent rapidement dans le sang, ce qui entraîne une forte sécrétion d'insuline, une hormone qui stimule les glandes sébacées et la production de sébum. D'où l'importance de limiter sa consommation de produits sucrés et de privilégier les féculents à index glycémique bas (céréales complètes, légumes secs).

3/9 - Tout doux sur le

lait

Les produits laitiers de vache sont riches en hormones (notamment la 5-alpha pregnanedione et la 5-alpha androstanedione). Ces hormones entraînent la fabrication de dihydrotestostérone, qui est l'hormone de l'acné. Boire du lait c'est donner l'ordre à sa peau de produire du sébum.

4/9 - Cap sur les antioxydants

La vitamine C est intéressante car elle est antioxydante et participe à la

synthèse du collagène, la principale protéine de la peau. La vitamine E et la provitamine A sont réputées pour lutter contre le vieillissement cutané. Les polyphénols, aux propriétés antioxydantes et anti-inflammatoires, sont aussi précieux pour la bonne santé de notre peau. On retrouve toutes ces substances dans les fruits et les légumes, d'où l'importance d'en manger cinq par jour, en les préférant frais et de saison.

A suivre)

Niger

Le régime militaire demande au Togo d'être médiateur

Le régime militaire issu d'un coup d'Etat au Niger a demandé lundi au Togo de jouer les médiateurs dans ses négociations avec la communauté internationale, notamment avec les pays ouest-africains qui l'ont sanctionné l'été dernier. Le régime militaire issu d'un coup d'Etat au Niger a demandé lundi au Togo de jouer les médiateurs dans ses négociations avec la communauté internationale, notamment avec les pays ouest-africains qui l'ont sanctionné l'été dernier.



Le ministre nigérien de la Défense, le général Salifou Moby s'est entretenu dans la journée avec le président togolais Faure Gnassingbé dans la capitale togolaise Lomé.

Après le coup d'Etat du 26 juillet, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) a imposé de strictes sanctions financières au Niger pour pousser les militaires qui avaient renversé le président élu Mohamed Bazoum à restaurer l'ordre constitutionnel.

Le général Mody a dénoncé ces sanctions « cyniques », et remercié le Togo d'avoir continué à parler avec le régime militaire après le coup d'Etat, contrairement à bien d'autres pays.

Bien que membre de la Cedeao, le Togo a pris plusieurs initiatives bilatérales pour dialoguer avec le régime militaire nigérien.

« Nous n'avons jamais fermé notre pays à nos amis (...) Le Niger reste ouvert, même si des dispositions ont été prises pour que nous ne puissions plus parler avec eux », a déclaré le général Mody à la presse après sa rencontre avec le président Gnassingbé.

« Nous avons demandé au président de la République du Togo d'être un médiateur, de faciliter ce dialogue avec nos divers partenaires », a-t-il ajouté.

La France, ancienne puissance coloniale du Niger, a engagé un bras de fer avec le régime militaire après le coup d'Etat, puis commencé en octo-

bre, à sa demande, à retirer ses quelque 1.500 soldats déployés dans le pays.

« Nous demandons au Togo, notre pays frère, au vu de ce qu'il continue à nous donner, d'être notre garant » dans le cadre de l'accord encadrant le retrait militaire français, qui « progresse » et se déroule « normalement, a ajouté le général Mody.

«aider en tant que facilitateur»

Le ministre togolais des Affaires étrangères, Robert Dussey, a de son côté indiqué lors d'une conférence de presse que son pays était prêt à « aider en tant que facilitateur » au dialogue entre le Niger et la communauté internationale, en remerciant le général Mody « d'avoir désigné, aux côtés des Etats-Unis d'Amérique, le Togo comme pays garant du retrait des forces françaises ».

La junte au pouvoir à Niamey a rejeté les demandes de la Cedeao de rétablir l'ordre constitutionnel, et insiste sur la nécessité d'une période transitoire de maximum trois ans pour pouvoir le faire, alors que le pays fait face à deux insurrections jihadistes au sud-est et à l'ouest.

Le Togo tente régulièrement de se positionner en tant que médiateur dans la région. En 2022, il a notamment participé aux efforts de libération de 49 soldats ivoiriens retenus prisonniers à Bamako au Mali, après avoir été accusé d'être des mercenaires

Source : Africanew.

Paul Biya

L'infatigable « roi fainéant

C'est l'un des présidents « Duracell » (1) du continent noir. Le deuxième après l'Equatoguinéen, Teodoro Obiang Nguema, à la tête de ce minuscule pays d'Afrique centrale depuis 1979. Un record de longévité talonné de près par un autre dinosaure politique en la personne du Camerounais Paul Biya qui a fêté hier, lundi 6 novembre 2023, le quarante-et-unième anniversaire de son accession au pouvoir.

Chargé de missions en 1962 sous le premier président Ahmadou Ahidjo, il en devient le chef de gouvernement de 1975 à 1982, année à laquelle il accède au pouvoir suite à la démission surprenante de son mentor, officiellement pour « circonstance capitale ».

Depuis quatre décennies, le « Machiavel africain » règne d'une main de fer après avoir renforcé son assise suite à une répression sanglante consécutive au coup d'Etat manqué de 1984.

Suspecté d'être le commanditaire du putsch avorté, Ahmadou Ahidjo sera condamné à mort par contumace. Gracié par la suite, il trouvera la mort en 1989 en exil à Dakar.

Le père de l'indépendance du Cameroun n'assistera donc pas à la fausse mue démocratique de son successeur à la faveur du vent du multipartisme qui souffla sur l'Afrique au début des années 90.

En effet, contraint, comme bien de ses pairs du continent, à l'exercice des urnes, Paul Biya remporte de justesse les élections face à son opposant John Fru Ndi.

Echaudé par cette première expérience démocratique, il va travailler méthodiquement à asséoir les conditions d'un règne *ad vitam aeternam* dont il est l'un des rares satrapes à en avoir le secret.

Maillage étroit du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) sur toute l'étendue du territoire, verrouillage du système électoral qui empêche toute transparence du scrutin et loyauté de l'armée et de la police dont les officiers bénéficient de toutes sortes d'avantages dont l'impunité totale



dans un corps gangréné par la corruption et la répression systématique de toute voix dissidente. Ce sont là les ressorts de la longévité politique de l'ancien séminariste d'Édéa.

Quand ce ne sont pas les opposants politiques qui sont embastillés, à l'image de Maurice Kamto, chef du MRC et candidat à la présidentielle de 2018, jeté en prison pour « présomption de destruction de biens publics d'insurrection, de terrorisme, de rébellion et d'hostilité à la patrie » avant d'être libéré sous la pression de la communauté internationale, ce sont les leaders de la société civile qui subissent les exactions des sbires de « big Paul ».

A tout cela s'ajoutent les enlèvements et les assassinats de journalistes par les services de renseignement.

On a toujours en mémoire la découverte du corps mutilé du patron d'Amplitude FM, Martinez Zogo, connu pour ses critiques contre la gouvernance du pays.

Après donc quarante et un ans de pouvoir, pour ne pas dire de pilotage à vue, le « Roi fainéant » de 90 ans, qui peut faire trois ans sans tenir de Conseil des ministres, beaucoup plus présent dans ses chalets en Europe qu'au palais d'Etoudi de Yaoundé, n'est pas prêt à « retourner au village », comme l'y invitent ses opposants,

« pour se reposer ».

Bien au contraire ! A l'occasion de cet anniversaire, de nombreux meetings ont été organisés afin de délivrer à l'inoxidable président « l'appel du peuple » : se représenter à la prochaine présidentielle de 2025.

C'est à croire que certains peuples ne cessent jamais de nous étonner avec ces appels d'un autre âge de présidence à vie.

Papy Paul entendra-t-il la fameuse supplication du peuple ou plutôt à 92 ans, consentira-t-il enfin à lâcher prise en cédant, dans une logique dynastique, le trône à son héritier, Franck Biya, comme on le subodore depuis des années ?

On ne le dira jamais assez, les longs règnes sont toujours sanctionnés par des fins aussi brusques que tragiques. Il faut toujours savoir raccrocher les crampons à temps, sous peine de quitter l'arène politique sous les lazzis et les quolibets.

Dernier exemple en date, le Gabon, où après près de six décennies de pouvoir dynastique, la famille Bongo a été chassée des affaires. A ce propos, on se rappelle les scènes de liesse de ceux-là même qui la portaient aux nues jusqu'à la veille du coup d'Etat.

(1) En référence à la marque de pile électrique réputée pour sa très longue durée de vie

L'Observateur Paalga